

nouvelles
CSN

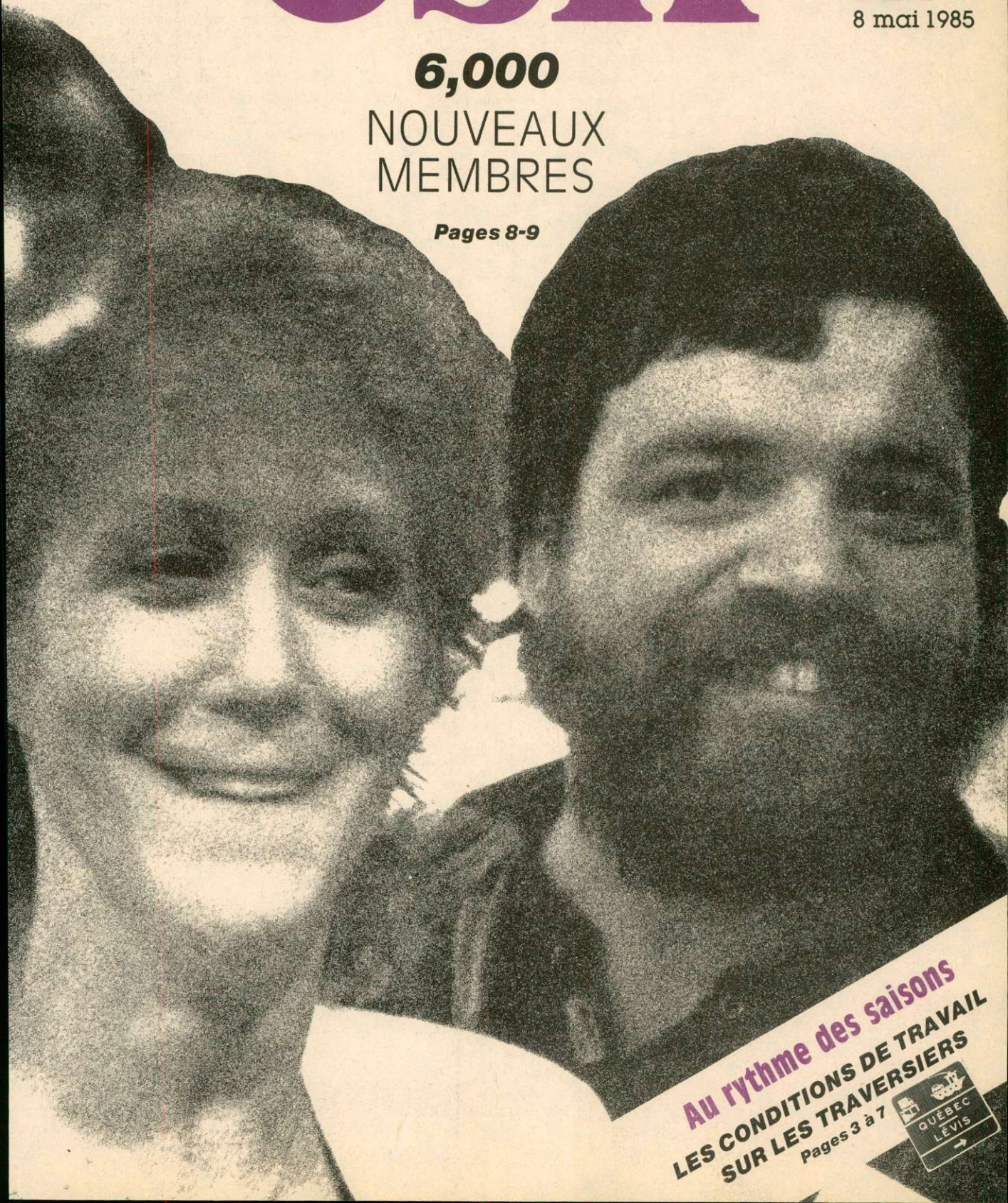
Numéro

224

8 mai 1985

6,000
NOUVEAUX
MEMBRES

Pages 8-9



Au rythme des saisons
LES CONDITIONS DE TRAVAIL
SUR LES TRAVERSISERS
Pages 3 à 7



Agenda du mouvement

Congrès de la fédération
du Commerce
12/05 au 17/05

Conseil fédéral de
la FAS
13/05 au 15/05

Bureau confédéral
de la CSN
22/05 au 24/05

Congrès du CC de
l'Outaouais
22/05 au 26/05

Bureau confédéral
de la CSN
22/05 au 24/05

Congrès du CC de
l'Outaouais
23/05 au 26/05

Dans ce numéro

Une vision différente
de la réalité sur le
traversier Québec-Lévis

Des photos du 1^{er} mai

Plusieurs milliers de
nouveaux membres à la CSN

Plus nos petites nouvelles
d'un peu partout

Ont participé à la rédaction de ce numéro

Jean-Ann Bouchard
Michel Crête
Henri Jalbert
Michel Rioux
Jean-Pierre Paré

Photographie

Pierre Gauvin Evrard
Hélène Rochon
Le Sommet Populaire
Archives CSN
Roger Poudrette

Conception graphique

Jean Gladu/Tricycle

Composition

Tricycle Compo

Impression

Interlitho

Distribution

l'équipe de distribution de la CSN
(514) 598-2233

NOUVELLES CSN organe officiel de la CSN, paraît
toutes les deux semaines, à l'intention des
travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter,
téléphoner au service d'information de la CSN
(514) 598-2155 ou utiliser le réseau-telex de la CSN.

LOI 37, RÉFORME DU RÉGIME DE NÉGOCIATION

LE GOUVERNEMENT MAINTIEN SA POSITION

Contrairement à ce que le premier ministre et les ministres responsables des divers secteurs avaient prétendu depuis le dépôt de l'avant-projet de loi sur le régime de négociation dans le secteur public le 20 décembre dernier, le contenu du projet de loi 37, déposé le 2 mai, n'a subi que quelques modifications mineures. Le gouvernement a complètement écarté le point de vue des organisations syndicales. Comme le soulignait



Monique Simard

Monique Simard, la première vice-présidente de la CSN, « le gouvernement n'a jamais, malgré les apparences, tenu compte des discussions et des propositions amenées par les organisations syndicales. Le gouvernement refuse de s'inscrire dans un processus de négociation avec ses employé-es. Toute sa démarche depuis mai 1984 le confirme, » a-t-elle ajouté.

ABOLITION DU DROIT DE GRÈVE

Tant au plan des salaires que de la négociation des autres clauses de la convention collective, le droit de grève est à toutes fins pratiques aboli. Le gouvernement propose que les salaires soient négociables avec droit de grève **une fois** par trois ans. Si le gouvernement a fait la sourde oreille aux propositions des organisations syndicales, il en est autrement des demandes du Conseil du patronat, puisqu'il a accordé deux sièges à l'Institut de recherche sur la rémunération aux employeurs du secteur privé.

Dans ce contexte, on peut se demander deux choses : Que peut valoir une négociation des salaires avec droit de grève la première année seulement, quand on sait que le gouvernement pourra récupérer les deux années suivantes? De plus, ne serait-il possible, dans quelques années, que le Patronat se serve des études produites par l'Institut de recherche pour imposer aux travailleuses et aux travailleurs du secteur privé le salaire qu'il voudra bien leur accorder?

En ce qui a trait à la décentralisation, les enseignantes et les enseignants et le personnel non-enseignant du niveau collégial auront à **négocier localement, sans droit de grève, près de 60% des matières de leur convention collective**. Qui plus est, chaque entente au plan local sera d'une durée de deux ans à partir du moment de la signature, à moins que les parties en conviennent autrement. Ce qui aura pour effet d'étaler dans le temps la négociation de chacune des clauses. S'il n'y a pas d'entente après trois séances de négociation, un médiateur-arbitre pourra intervenir. Entre-temps, les décrets seront toujours effectifs.

Pour les employé-ées des affaires sociales et le personnel de soutien des Commissions scolaires et des Cégep, la loi 37 prévoit une liste de sujets à négocier sous forme d'arrangements locaux...

ENLEVER LE DROIT DE GRÈVE NE SUFFIT PAS...

Pour le réseau de la santé, le gouvernement ne se contente pas d'enlever le droit de grève. Il donne au Conseil des services essentiels des pouvoirs de redressement. En plus d'ordonner le retour au travail, ces pouvoirs de redressement lui permettront d'imposer des amendes aux organisations syndicales dans les cas de conflits de travail qu'il juge illégaux. Les pouvoirs de redressement accordés au Conseil des services essentiels sont excessifs et très répressifs.

De plus, les pourcentages proposés par le gouvernement pour déterminer les services essentiels sont si élevés qu'il devient impossible de faire la grève. Quand 90% des employé-és sont tenus d'assurer les services essentiels dans un établissement du réseau de la santé, on voit mal comment 10% seulement des employé-és pourrait tenir une grève qui aurait un impact sur les employeurs. Ces pourcentages sont tout à fait arbitraires quand on sait que pendant les périodes de vacances ou encore de congés ponctuels, les établissements de santé fonctionnent avec des effectifs beaucoup plus réduits.



LÉVIS-QUÉBEC



ALLER-RETOUR

Textes : Jean-Anne Bouchard

Photos : Hélène Rochon

À Québec le premier avril dernier, le temps n'était pas à faire une balade en traversier sur le fleuve. Il faisait assez froid, la neige s'est soudainement mise à tomber, le vent s'en est aussi mêlé, bref on s'est aussi emmitouflés chez soi, bien au chaud, un bon livre, avec du monde qu'on aime. En fait, nous nous sommes demandées, la photographe et moi, pourquoi nous n'étions pas allées dans un cégep ou un hôpital, ou même dans un centre d'accueil au lieu de se faire geler comme ça! On s'est vite rendu compte que ces conditions étaient courantes pour les employé-e-s des traverses : les saisons transforment passablement leurs conditions de travail.

Dans le secteur public il n'y a pas seulement les secteurs de l'éducation ou des affaires sociales : il y a aussi une diversité de services offerts par des organismes gouvernementaux dont on entend peu parler, que ce soit dans les médias ou encore dans nos propres journaux syndicaux.

Pour la population, les conditions de travail des employé-e-s des traversiers

sont probablement parmi les plus méconnues du secteur public.

Nous les avons rencontrés et en avons rapporté quelques photos et témoignages.

Pour l'année 1985 seulement, le Syndicat des employé-e-s des traversiers de Québec a rapporté 47 accidents de travail. Si certains accidents sont imprévisibles – comme un automobiliste qui frappe un matelot sur le pont du traversier – la plupart pourraient être évités car ils sont dus à la négligence de la Société des traversiers du Québec.

Pas étonnant que le 15 mars dernier, des dizaines de travailleurs de la Société des traversiers du Québec, accompagnés de ceux de la Davie, se soient rendus occuper le bureau du député de Lévis, le ministre Jean Garon. Des choses, ils en avaient à dire. Des copies des plaintes déposées à la Commission de la santé et sécurité le 12 mars ont été remises au ministre pour lui expliquer les raisons de leur opposition face à la loi 42.

Selon Luc Desjardins, président du syndicat, « l'administration de la

Société des traversiers ne fait actuellement aucun effort pour corriger les problèmes de santé et de sécurité. Avec la loi 42, il est évident que les problèmes vont s'accumuler ». La loi 42 prévoit l'abolition de la rente à vie, le retour au travail non garanti, la sécurité du revenu non garanti, le choix du médecin, la non-reconnaissance de la responsabilité des employeurs. Quels incitatifs la Société des traversiers du Québec aura-t-elle avec cette loi pour améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail quand actuellement elle n'est même pas capable de remédier à sa propre négligence en laissant par exemple les lieux de travail se détériorer, en accordant de mauvais outils de travail, et en ne donnant pas en nombre suffisant des équipements protecteurs comme les lunettes, les bottines etc. Tel est actuellement le problème soulevé par les employé-e-s des traverses.

Indépendamment des postes de travail, les employé-e-s sont unanimes : ils n'ont pas de salles de repos convenables soit parce qu'elles sont en

mauvais état, soit parce qu'elles sont trop éloignées de leur poste de travail. En plus, ils ne peuvent pas disposer entièrement du temps de repas qui leur est reconnu et accordé.

La Société des traversiers compte quatre syndicats affiliés à la FESP : le syndicat des employé-e-s de la Société des traversiers de Québec, deux à Sorel et celui de Matane. Elle fait partie de cette branche du secteur public que l'on nomme organismes gouvernementaux et qui comprend également l'aide juridique, les commissions de formation professionnelle, la Régie des installations olympiques, l'Office franco-québécois pour la jeunesse et Loto-Québec. Ils sont en tout 21 syndicats. Comme l'ensemble du secteur public, ils sont aussi concernés par le projet de loi sur la réforme du régime de négociation dans le secteur public.

Nous avons donc rencontré Donald Gagnon, Yves Lamontagne, Jacques Bolduc, Daniel Rancourt, Gérard Martel, Clément Gagnon, Gilles Mariage, Marc-André Côté, André Barras et Marthe Lemieux.

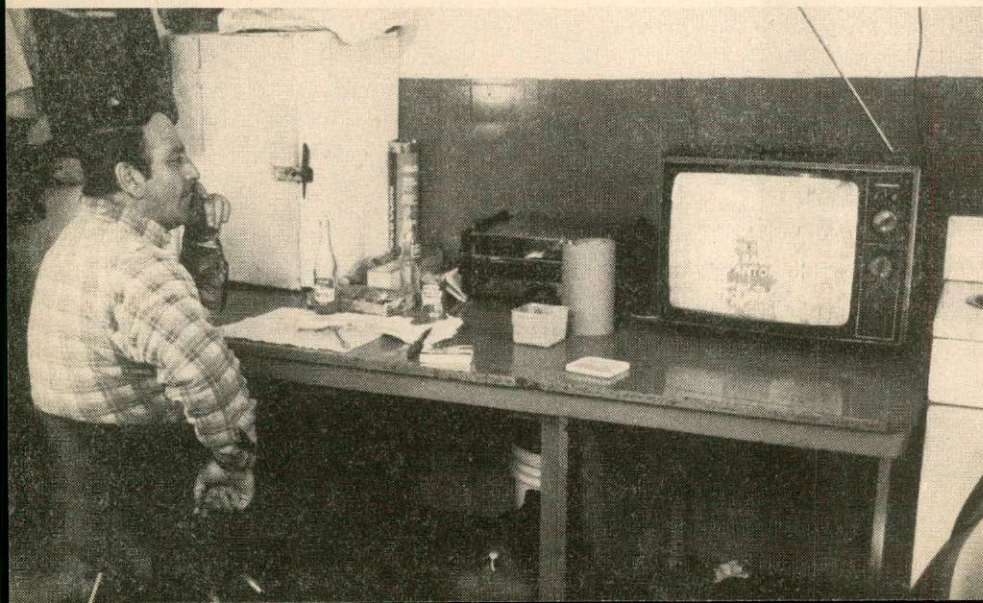
Donald Gagnon est électricien sur l'équipe de maintenance. Tantôt, il travaille à faire des réparations sur les quais ou sur les bateaux, tantôt il travaille à l'entrepôt où nous l'avons rencontré.



À l'entrepôt 85 de la rue Abraham Martin dans le port de Québec, c'est le fouilli. Tout y est entassé pêle-mêle : tonneaux, batteries, acides, essence, caissons de bois... Les étagères sont si encombrées qu'elles risquent de s'effondrer à tout moment. L'entrepôt n'est pas isolé. Il n'y a aucun système de chauffage ni de ventilation. Les hommes travaillent au froid et à l'humidité. De plus, nous avons pu constater qu'il n'y avait aucune fenêtre, aucune sortie de secours en cas d'incendie. La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) étudie la plainte depuis le 12 mars dernier parce qu'il a fallu, bien entendu, porter plainte...



Richard Carrier, soudeur, que nous avons photographié dans la salle de repos, une roulotte tout près de l'entrepôt. Des bidons d'huile à chauffage sous la table à manger, les planchers sales, les murs à repeindre constituent le décor de la salle de repos.



Gérard Martel, vendeur de billets à la guérite de Lévis

« J'aime mon travail, mais je n'aime pas les conditions : le local est aux quatre vents et tout ce que je veux, ce sont mes 45 minutes pour diner ».



| | | | | | |
|--|-------------------------|----------|--|-----------------------------------|---------|
| | Motocyclette | 1,40 \$ | | Tracteur | 1,20 \$ |
| | Voiture | 2,45 \$ | | Petit remorqueur | 4,20 \$ |
| | SUV | 2,45 \$ | | Phalériston Remorqueur | 4,10 \$ |
| | Voiture avec toiture | 2,45 \$ | | Grand remorqueur | 4,50 \$ |
| | Remorque | 12,20 \$ | | Service scolaire et remorqueur | 4,50 \$ |

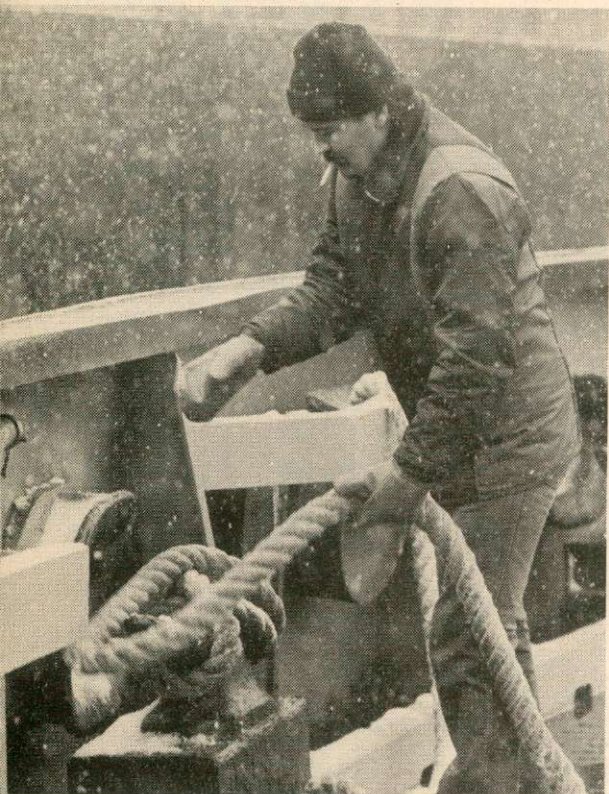
Clément Gagnon est aussi vendeur de billets à la guérite de Québec. Comme Gérard Martel, il doit, à chaque fois que le bateau repart ou accoste, aller aux amarres. Sauf qu'à Québec, à l'été

1984, on a éloigné la guérite à plus de 600 pieds de la passerelle. Imaginons le scénario suivant : Le bateau accoste. Il ferme sa caisse, verrouille la guérite et marche jusqu'au quai. Il attrape les amarres.

Il retourne à la guérite, où les automobilistes l'attendent impatiemment pour acheter leur ticket. Quelques instants plus tard, il refait la même chose, mais cette fois-ci pour larguer les amarres...



Yves Lamontagne, Jacques Bolduc et Daniel Rancourt sont tous les trois matelots sur les traversiers. Dès que le bateau accoste ou repart, ils vont larguer ou attacher les amarres. Soulignons qu'une amarre gelée pèse un peu plus de 200 livres. Ils ont aussi la responsabilité de l'accueil des automobilistes, de leur sécurité et de l'entretien général des ponts. « L'hiver, c'est beaucoup plus difficile : le pont est glissant et il faut faire attention pour bien le déglacer », disent-ils. Le carré aux matelots sur le pont des voitures sert aux matelots pour se protéger du froid. Mais le plancher et les murs ne sont pas isolés et il n'y a pas de thermostat pour régler le chauffage. Les matelots souhaitent que l'on fasse des rénovations et que l'on remplace le banc de bois par des sièges avec des chaises.



Gilles Mariage, gardien sur le bateau

Il aime bien son travail parce qu'il rencontre beaucoup de monde. Il est responsable de la sécurité et du confort des passagères et passagers (Disons qu'il s'occupe bien des passagères...). Il voit aussi à l'entretien de la salle des passagers, des ponts, etc. Son seul désir, c'est d'avoir une salle à manger propre et bien aménagée.





Marc-André Côté, préposé au quai et passerelle à Lévis C'est un poste de travail très isolé. Marc-André Côté passe douze heures dans sa guérite d'où il active la passerelle des voitures. De plus, il descend sur le quai pour les manœuvres aux amarres. Le plus grave danger, c'est de glisser dans le fleuve, comme c'est arrivé en février 1982 : « En descendant l'échelle j'ai glissé sous la passerelle. Il n'y a pas d'échelle qui donne dans l'eau. Personne ne m'entendait. Je me suis accroché à une glace. J'ai dû attendre que quelqu'un se rende compte que la passerelle n'était pas relevée. J'ai été chanceux. » Comme il est seul, il ne peut pas quitter son poste de travail pour les repas ou la pause-café : « On a une belle salle de repos, mais elle est trop loin. Le temps d'y arriver et je dois revenir tout de suite pour le prochain bateau ».



Marthe Lemieux, caissière, et André Barras, gardien à la salle d'attente de Lévis

Leur lieu de travail est aussi leur salle de repos. « Cela a été conçu de manière à ce que l'on ne quitte pas notre poste de travail », dit Marthe Lemieux. « Je suis toujours dérangée et je n'ai pas cinq minutes pour diner tranquille. Notre lavabo sert aussi pour la maintenance ». « C'est vrai, ajoute André Barras, je vide mes chaudières ici ». On n'a pas prévu d'endroit pour ranger les articles ménagers, ni de lavabo spécial pour la maintenance. « En plus, on a l'air climatisé que personne ne peut contrôler. On nous a ajouté une chaufferette, mais ça ne suffit pas. J'ai constamment l'air froid sur les genoux », explique Marthe. « C'est une bâtisse toute neuve qui a coûté des millions, mais rien n'a été pensé! ».



6,000 NOUVEAUX MEMBRES À LA CSN

Ce sont tout près de 6,000 nouveaux membres qui ont adhéré à la Confédération des syndicats nationaux à la faveur de la période de « maraudage » dans le secteur public.

De ce nombre, 3,100 faisaient antérieurement partie du local 298 de l'Union des employés de service (FTQ), près d'un millier d'autres étaient membres de la CSD, 280 du Syndicat des employés d'hôpitaux du Québec (syndicat indépendant avec entente de services au SCFP), 250 de la Fédération des employés municipaux et scolaires du Québec (FEMSQ: un autre syndicat indépendant), 80 infirmières auxiliaires du Québec (APIIAQ: indépendant également) et 132 de la Fédération qui chapeaute cette Alliance, la FPSIAQ.

Coup dur pour la CSD

Toute proportion gardée, c'est indubitablement la CSD qui a le plus souffert de la désertion de ses membres des Affaires sociales au cours de cette période de changement d'allégeance syndicale prévue par le Code du travail. En effet, l'organisme issu de la CSN en 1972, suite à une scission à cause de la lutte du Front commun des employé-e-s du secteur public de l'époque, a perdu le tiers de son membership dans le secteur public au profit de la CSN, ce qui ne lui laisse qu'environ 2,000 membres dans les Affaires sociales comparativement aux 95,000 de la FAS-CSN.

« Perdre 1,000 membres, pour la CSD, c'est aussi dramatique que si nous en perdions 20,000 d'un coup à la CSN, a commenté le vice-président de la CSN Roger Valois. À moyen terme, cela signifie la disparition de cette organisation du secteur public ». Les établissements où les employé-e-s ont quitté majoritairement la CSD pour la CSN sont le Centre hospitalier Sainte-Croix à Drummondville (560 employé-e-s), le Centre hospitalier Saint-Joseph de La Tuque (210 employé-e-s), le

Centre d'accueil pour personnes âgées Lapinière à Montréal (100 employé-e-s) et le Foyer St-Tite dans la ville du même nom (55 employé-e-s).

Le local 298 perd 3075 membres

D'autre part, la CSN annonce l'adhésion à cette centrale de 3,181 travailleurs et travailleuses appartenant au local 298 de l'Union des employés de services, une union américaine affiliée à la FTQ. L'autonomie plus grande des syndicats locaux affiliés à la CSN constitue la raison principale pour laquelle ces syndiqué-e-s ont choisi majoritairement la CSN.

Le groupe numériquement le plus important à avoir changé d'allégeance en faveur de la CSN est évidemment celui des 2,000 employé-e-s de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, à Montréal. Ils appartenaient au local 298 depuis quinze ans.

La CSN a également recueilli l'adhésion majoritaire d'ex-membres du local 298 dans les centres d'accueil suivants: Nazaire-Piché (75 employé-e-s), Auclair (150 employé-e-s), Dorchester (220 employé-e-s), Emilie-Gamelin et Armand-Lavigne (432 employé-e-s) à Montréal; il en a été de même au Carrefour des Jeunes (60 employé-e-s), au Centre hospitalier régional de la Mauricie (60 infirmières auxiliaires et puéricultrices), au Centre hospitalier Reine-Elisabeth (60 infirmières auxiliaires), au Centre hospitalier de Shefferville (17 infirmières et techniciennes), au Foyer Sainte-Anne-de-la-Pocatière (46 employé-e-s), au Foyer Maisonneuve de Sept-Iles (11 employé-e-s), ainsi que dans les CLSC de Ville-Emard, de La Salle et de Verdun où les auxiliaires familiales ont quitté le local 298 pour la CSN. Enfin, les 20 concierges de la Commission scolaire Chauveau, dans la région de Québec, ont également posé un geste identique.

Professionnels

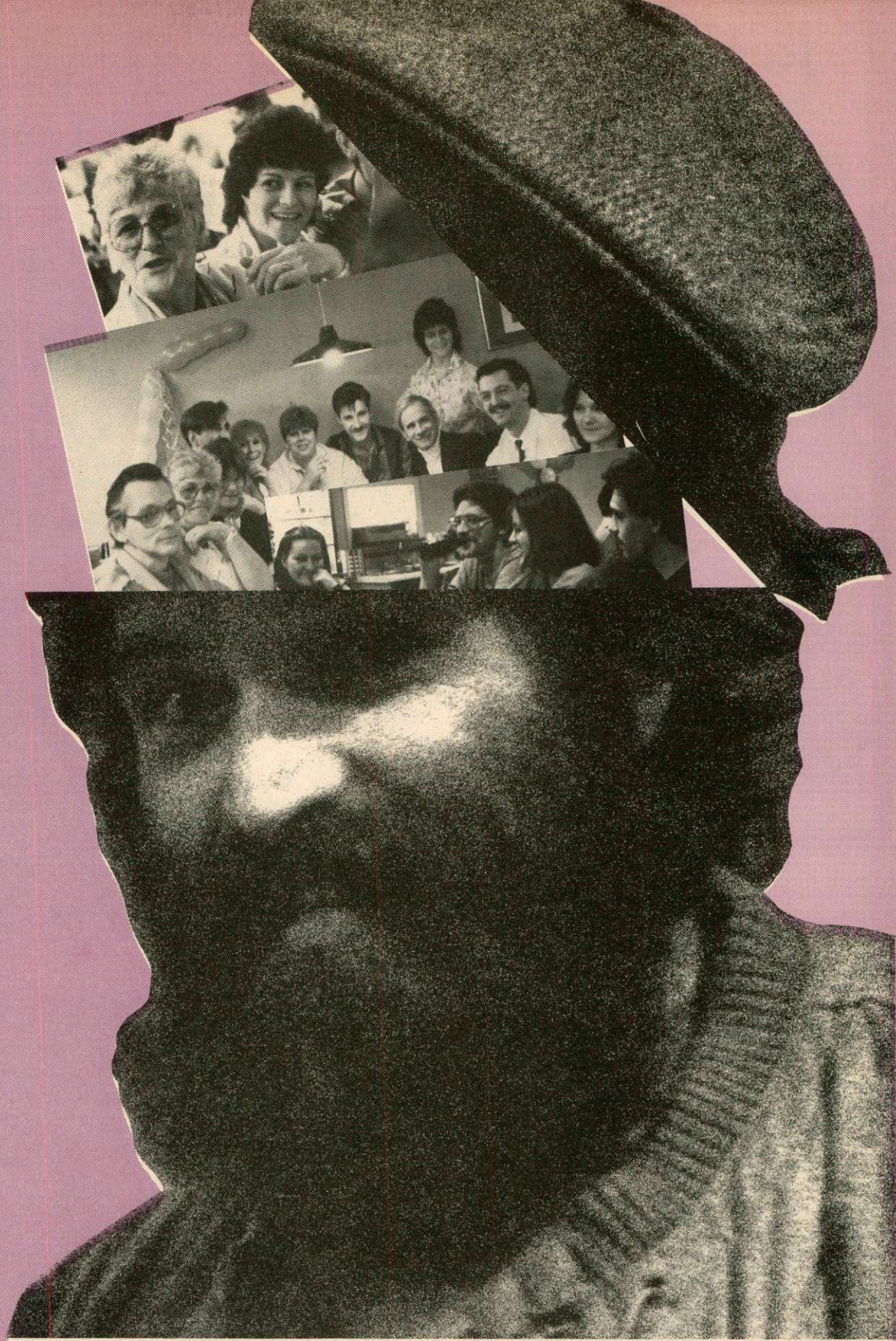
Toujours dans les Affaires sociales, la CSN recevra bientôt les accréditations du Ministère du Travail pour représenter une soixantaine de professionnels répartis dans quinze établissements du réseau. Ils feront partie de la Fédération des professionnels et professionnelles salarié-e-s et des cadres du Québec, une des neuf fédérations de la CSN.

Les infirmières auxiliaires du Centre hospitalier St-Jean de Macamic, les techniciennes en éducation spécialisée du Centre hospitalier Cooke de Trois-Rivières, les employé-e-s à temps partiel (200) du Centre hospitalier de Ste-Marie, également à Trois-Rivières, les infirmières auxiliaires du Centre hospitalier Saint-Augustin dans la région de Québec (130), les 62 employé-e-s du CSS Ville-Marie à Montréal et les employé-e-s du Centre d'accueil de Mistassini comptent aussi parmi ceux et celles qui ont adhéré à leur syndicat CSN autonome au cours des dernières semaines.

CLSC

La CSN et sa Fédération des affaires sociales ont également effectué une percée dans les CLSC. En plus des employé-e-s des CLSC de Ville-Emard, LaSalle, Snowdon, Verdun et Outremont-Ville Mont-Royal, dans la région montréalaise, des salarié-e-s des CLSC Aurores boréales à La Sarre, Le Partage des eaux à Noranda et de celui Des Basques à Trois-Pistoles ont déposé des requêtes en accréditation pour être représentés par des syndicats affiliés à la CSN.

Anciennement membres du Syndicat des employés d'hôpitaux du Québec, avec lequel le SCFP avait passé une entente de services il y a quelques mois, les 260 employé-e-s du Centre hospitalier Joseph-Charbonneau de Montréal et les 20 employées de bureau du Centre d'accueil St-Charles-Borromée ont également décidé de changer pour un syndicat affilié à la CSN.



Éducation

Enfin, dans le secteur de l'Éducation, c'est tout près de 1,000 nouveaux membres que la CSN a accueilli à la faveur de la période de « maraudage » du secteur public de cette année. 250 d'entre eux proviennent de la Commission scolaire de

Chicoutimi où ils étaient syndiqués à la FEMSQ, une fédération de syndicats indépendants. Les 80 professeurs du CEGEP de Granby ont également décidé de quitter la CEQ pour rejoindre les rangs de la CSN et de sa Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec.

Par ailleurs, les 125 professeurs du secteur anglophone de l'éducation permanente à la CECM se sont aussi donnés un syndicat autonome affilié à la CSN, ainsi que les 500 chargé-e-s de cours de l'Université Laval et les 20 surveillant-e-s de la Commission scolaire d'Amos.

1^{er} MAI

Le premier mai, fête des travailleuses et travailleurs, c'est l'occasion de se retrouver ensemble, de fraterniser, de célébrer.

Cette année, le beau temps était de la partie. Un peu partout dans les régions, diverses manifestations, célébrations, soupers collectifs, ont eu lieu à au moins 30 endroits différents à travers le Québec.



Il y avait des travailleurs et travailleuses syndiqués, mais aussi des travailleurs-euses immigrés, des jeunes et des moins jeunes.

Tous ensemble, ils avaient un goût commun de revendiquer le droit à l'avenir, pour eux et leurs enfants.

Mais les photos, dit-on, valent mille mots. Laissons-les exprimer ce qu'a été le premier mai à Montréal, Shawinigan, Saint-Jean, Joliette et Québec.



nouvelles

INTERNATIONAL



CHILI As-tu un deux de trop?

En mars et en avril, de violents tremblements de terre ont secoué la partie centrale du Chili faisant ainsi des centaines de morts, des milliers de blessé-e-s, et laissant des centaines de milliers de personnes sans abri. Pour venir en aide à ces sinistré-e-s, huit organismes de la région de Québec, dont le Conseil central (CSN), ont entrepris une collecte populaire afin de reconstruire les maisons détruites et de soigner les blessé-e-s.

Les promoteurs de cette campagne de souscription populaire nous assurent que les fonds recueillis arriveront à bon port et ne seront pas détour-

nés d'aucune façon dans les coffres du gouvernement du dictateur Pinochet. Au nombre des organismes crédibles chargés d'acheminer ces argent on compte: le Vicariat de la solidarité de l'Église chilienne, le Commandement national des travailleurs (CNT), la Commission chilienne des droits humains et la Pastorale ouvrière de l'Église chilienne. Vous pouvez faire parvenir un \$2.00 en utilisant l'Inter-Caisse et en effectuant la transaction au Transit-20066-Folio 8588. Vous pouvez également faire parvenir vos dons à Carrefour Tiers-Monde, 454 rue Caron, Québec G1K 8K8. Vos chèques doivent être faits à l'attention de Carrefour Tiers-Monde-Sinistré-e-s du Chili.

NICARAGUA La vengeance d'un « grand » pays

Après que le Congrès des États-Unis ait rejeté une demande d'aide militaire de 14 millions de dollars à la contre-révolution nicaraguayenne, Reagan décide d'imposer un embargo économique au régime de Managua pour continuer les pressions et conduire ce pays à la ruine.

« Je trouve que les politiques... du gouvernement du Nicaragua constituent un danger inhabituel et extraordinaire à la sécurité nationale des États-Unis », a déclaré la président.

Des journaux sérieux américains ainsi qu'un certain nombre de congressistes démocrates jugent quant à eux la rhétorique un peu forte. Le Nicaragua est en effet un petit pays de 3 millions d'habitants,

US
GO
HOME

désespérément pauvre, sous-développé et ravagé par la guerre. Il ne peut par conséquent constituer un danger pour le géant du nord.

Si par ailleurs le président des États-Unis devait désormais assujettir son commerce à des principes de paix, de sécurité et de démocratie, on s'attendrait à ce qu'il impose plutôt un embargo à l'Afrique du Sud qui, contrairement au Nicaragua, pratique quotidiennement le racisme et l'invasion militaire en Afrique Australe. Or, il n'en est rien. Les mots du président des États-Unis n'expriment donc aucun principe moral de la politique étrangère américaine et démontrent tout au plus une ingérence et une agression à l'endroit du Nicaragua dont il veut faire tomber le régime pourtant élu avec une forte majorité.

Loin d'isoler le Nicaragua et de l'obliger à un changement de sa politique démocratique interne, les États-Unis, par leur constante agression envers ce petit pays du Tiers-Monde, concourent davantage à leur propre isolement et à la montée d'un sentiment anti-américain à travers le monde.

Retrait préventif



Le 24 avril 1985, le bureau de révision de la CSST à Montréal rendait une décision favorable à une infirmière de l'Institut Pinel de Montréal. L'Institut Pinel est un institut carcéral psychiatrique.

Il s'agit de la quatrième décision du bureau de révision de Montréal dans des cas de retrait préventif à l'Institut Pinel. Deux de ces décisions sont favorables aux employées et deux sont défavorables. Nous sommes en appel à la CAS, dans les deux décisions qui nous sont défavorables et l'employeur est en appel dans une décision. Il est plus que probable qu'il en appellera aussi de la dernière décision.

Fait à noter, l'Institut Pinel conteste systématiquement toute demande de retrait préventif alléguant que les mesures de sécurité qu'elle a mises en place et généralement considérées comme sécuritaires, ne le sont pas moins du fait qu'une employée est enceinte.

La décision du 24 avril dernier est importante en ce sens qu'elle détermine comment la CSST doit appliquer les articles 40 et 41 de la loi sur la santé et sécurité du travail dans les cas où il y a risque d'agressions physiques.

Le bureau de révision conclut qu'il n'appartient pas à la CSST de déterminer si les risques sont fréquents ou non, faibles ou élevés; il lui faut statuer sur l'existence de tels risques. Dans l'esprit du bureau de révision, il existe de tels risques et les articles 40 et 41 de la loi ont été adoptés pour protéger la santé et la sécurité de la travailleuse enceinte.

Session

Une session d'information et de formation sur l'Amérique centrale (Nicaragua, Salvador, Guatemala), aura lieu samedi le 25 mai 1985 de 9 à 17hres, au 1601 de Lorimier à Montréal, salle R-37.

Confirmez votre présence le plus tôt possible. Vous êtes tous et toutes invités à y assister.

NEWPORT

Un terme à la grève de la faim

Le vendredi soir, 26 avril, à 23 heures, les cinq grévistes de la faim de l'usine Pêcheries Cartier de Newport en Gaspésie ont interrompu leur jeûne à la suite d'engagements pris par le ministre responsable de leur usine, André Bissonnette.

Le ministre fédéral a promis aux grévistes de la faim d'intervenir en faveur de leur embauche à la nouvelle usine de transformation du poisson de cette municipalité ainsi que d'élaborer un programme de création d'emplois visant à reboiser les forêts régionales à la condition qu'ils cessent leur jeûne et arrêtent les moyens de pression...

Sur la foi des engagements pris par ce ministre, les grévistes de la faim ont consenti à sa demande.

Quant à l'utilisation de l'usine de Pêcheries Cartier pour un deuxième et troisième traitement des produits de la mer (bâtonnets, mise en conserve, etc...) le ministre Bissonnette a déclaré qu'il y était intéressé mais à condition de vendre l'usine à une entreprise privée... Ce projet ne devrait donc pas voir le jour avant l'an prochain... et peut-être même pas avant 1987...

Donc une partie importante des 370 syndiqué-e-s de Pêcheries Cartier semble assurée de recouvrer un emploi cette année. Mais le problème de fond, la planification de l'industrie des pêches dans l'Est du Québec n'a toujours pas été réglé. En effet, les interventions fédérale et provinciale dans ce dossier cette année ne permettront pas de fournir plus que des emplois saisonniers à ces travailleuses et ces travailleurs. Du côté de la CSN on continue à revendiquer la stabilisation et le développement de cette industrie.

Et Garon?

Quant au ministre québécois de l'Agriculture, des Pêches, et de l'Alimentation, Jean Garon, il n'a toujours pas annoncé si son gouvernement achetait ou non l'usine Pêcheries Cartier de Newport, et cela

contrairement à ce qu'il avait laissé sous-entendre. Selon lui, le Conseil des ministres du Québec devait se prononcer sur cette question le 24 avril...

MARINE

La lutte continue

Au moment de mettre sous presse, les ouvriers de Marine Industrie à Sorel, en grève depuis 10 mois, prenaient connaissance du rapport déposé par le Conseil de médiation nommé par le ministre du Travail le 16 avril.

Contrairement aux attentes du syndicat CSN et de la population de la région industrielle Sorel-Tracy, le « Comité des sages », composé de Robert Burns, Jean-Roch Boivin, et Claude Fillion, n'a pas fait de recommandations même si le document attribué à la compagnie, une société d'État du Québec, une responsabilité certaine dans la durée du conflit.

La lutte pour le maintien et la création d'emplois ainsi que sur le retrait des congédiements annoncés par les hauts-fonctionnaires en place à Marine Industrie se poursuit donc et entre dans son dixième mois.

COOPÉRANTS

Brutalité policière



Les 30 employé-e-s des Coopérants assurance générale sont en grève légale depuis le 26 février dernier pour obtenir la parité salariale avec les employé-e-s des coopérants assurance-vie ; il existe des écarts de l'ordre de 20% dans certains cas.

Un enquêteur du ministère du Travail a fait rapport comme quoi des scabs font présentement le travail des syndiqué-e-s en grève. Les coopérants sont donc dans l'illégalité.

Pourtant, depuis le début du conflit, les policiers du poste 33 viennent tous les matins sur les lignes de piquetage littéralement pour ouvrir les portes aux scabs.

Dernièrement, ils ne se sont pas contentés d'ouvrir les portes. Le 3 avril, 9 filles qui piquetaient pacifiquement ont été arrêtées et détenues pendant 4 heures en cellule. Le 26 avril, arrestation brutale d'une fille (menottes aux poings, brassage, etc...). Le 30 avril, après que les scabs soient entré-e-s au 1259 Berri, les policiers, au lieu de s'en aller, après que leur « travail » ait été fini, ont continué de

bousculer les grévistes et deux piqueteurs ont été attaqués sauvagement. Même les menottes aux poings, les policiers ont continué de prendre les 2 piqueteurs à la gorge, les étouffant et les malmenant. Deux jours plus tard, 8 filles sont à nouveau arrêtées et détenues.

« À quoi sert la loi anti-scabs si les policiers de la ville de Montréal ouvrent la porte aux scabs et s'attaquent sauvagement aux grévistes. »

NOUVELLES CONVENTIONS

ST-CATHERINE

Règlement chez les forestiers

En grève depuis le 1^{er} avril, les 32 membres du syndicat des travailleurs forestiers des produits forestiers généraux de ville de Sainte-Catherine ont accepté l'entente de principe et le protocole de retour au travail survenus dans la nuit du 25 au 26 avril, et ce dans une proportion de 96%.

Parmi les gains, notons un rattrapage salarial de 75¢ de l'heure sur trois ans, plus des augmentations de salaire variant de 4 à 6% par année pour un total de 23,9% incluant la clause de rétroactivité.

Par ailleurs, ces travailleurs ont fait des gains concernant les sous-contrats et le temps supplémentaire sur une base volontaire. Pour eux, il s'agit d'une première convention CSN et pour la majorité un premier conflit de travail. Ils sont très satisfaits du règlement et très déterminés à faire respecter cette première « bonne » convention.

EXPRO :

Convention de 3 ans

Après une grève qui a duré quelque sept semaines, les 770 travailleurs de l'usine de produits chimiques et de poudres propulsives Expro de Valleyfield ont accepté un contrat de travail d'une durée de trois ans comprenant des augmentations salariales atteignant

près de \$3.00 de l'heure.

Quant à un des points principaux en litige, les assignations temporaires, le syndicat aurait atteint ses objectifs soutient le vice-président responsable de l'information, Marc Lavolette.

Un aller simple

Dans une lettre adressée au journal du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la CSN, Suzanne Gagnon-Lapierre, employée de bureau depuis 1967, tient à remercier « tous ceux et toutes celles qui m'ont exprimé leur appui dans ce qui sera sans doute la dernière bataille de ma vie. »

« Depuis trois ans, ajoute-t-elle, je me bats contre le cancer et il s'avère probable sinon certain que j'aurai bientôt mon Aller-simple pour le plus long voyage de ma vie. »

Dans ce message, Suzanne insiste sur l'importance de s'impliquer personnellement. « N'essayez pas d'apporter de gros changements à l'ensemble du mouvement ; que chacun se change lui-même, acquière la tolérance et l'amour qui lui permettront de faire évoluer sainement ceux et celles qui ne sont pas encore à leur niveau syndical, mais qui y aspirent de plein droit. Rappelez-vous juste vos premières années dans le mouvement, vos premières erreurs et peut-être accepterez-vous plus facilement que le parcours de certains soit différent du vôtre. Je vous supplie de ne pas lâcher, les défavorisés sont encore trop nombreux et ont vraiment besoin de nous. »

UN ENJEU SYNDICAL?

Le gouvernement Mulroney s'apprête à investir les fonds publics dans la guerre des étoiles. Pourtant, le premier ministre hésite encore un peu. L'opinion canadienne n'est pas très favorable à ce nouveau gaspillage.

Tous les dossiers parus jusqu'ici indiquent que ce projet conduit à une nouvelle course aux armements. Les Soviétiques ne laisseront pas les Américains se construire de nouveaux armements en restant les bras croisés. Ils vont eux-mêmes se construire des armes encore plus sophistiquées, plus petites et plus destructrices, plus précises. Ces armes deviennent de plus en plus difficiles à détecter. Selon les experts, ce projet du président Reagan augmente beaucoup les risques qu'une guerre soit déclenchée par erreur. Quand on sait que les Américains disposent de plus de 35 000 bombes nucléaires et les Soviétiques plus de 25 000 on peut imaginer les conséquences.

Le gouvernement canadien a voté en faveur de la résolution des Nations-Unies rejetant toute course aux armements dans l'espace. Néanmoins, il s'efforce de faire croire que, si le Canada s'implique dans ce projet, les retombées économiques généreront des dizaines de milliers d'emplois. Pourtant, des économistes de l'ONU affirment qu'un contrat de 50 millions de dollars pourrait donner des emplois à 300 personnes, alors que le même montant investi dans la construction domiciliaire, dans l'éducation ou dans la santé, donnerait entre 1000 et 1500 emplois.

C'est pourquoi il est important que chacun de nous fasse pression sur le gouvernement Mulroney pour éviter que le Canada ne s'engage lui aussi dans cette course aux armements et dans un gaspillage qui coupe des emplois. C'est facile. Il suffit d'envoyer la pétition suivante. Et...ça ne coûte rien. Même pas besoin de mettre de timbre!

Très Honorable Brian Mulroney
Premier Ministre du Canada
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario)

Monsieur le Premier Ministre,

Je m'oppose rigoureusement à l'implication du Canada dans le programme de militarisation de l'espace. Ce projet de guerre des étoiles ne sert qu'à alimenter l'escalade de la course aux armements et à diminuer la sécurité du pays.

Ce projet possède un caractère destabilisateur. Il ne fera qu'inciter l'Union Soviétique à s'armer davantage et accroîtra le danger de guerre nucléaire. C'est aussi un leurre : il donnera peu de retombées économiques, créant relativement peu d'emplois. L'argent, s'il est dépensé dans d'autres secteurs, répondra davantage aux besoins des Canadiens.

C'est vous-même, Monsieur le Premier Ministre, qui avez affirmé qu'il n'y a rien de plus important que la paix. Impliquer le pays dans une si terrible aventure serait diamétralement opposé à un tel objectif.

Je vous conjure donc de ne pas permettre la participation du Canada dans ce projet de guerre des étoiles.

Sincèrement,

Nom : _____

Adresse : _____

LES PETITES...

Renaud? Oui... mais faudrait pas oublier Béranger

Pas une journée ne se passe sans que la radio communautaire de l'Est de Montréal, CIBL-MF-104,5, ne diffuse une toune de Renaud. Que dis-je? Plusieurs même! L'équipe de CIBL MF n'est d'ailleurs pas la seule à faire tourner Renaud. On l'entend également à d'autres stations : Radio-Canada, CKOI-MF, etc... Une rumeur voudrait même qu'il se déplace de France pour chanter en plein air face à la Bourse de Montréal le 15 juin prochain à l'occasion de la marche sur Montréal organisée par le RAJ. (C'est une information à vérifier).

Le personnage plaît, avec son air de doux-rocker français et ses textes qui nous atteignent. Renaud chante les zonards, les loubards, les déviants de toutes sortes, et plus récemment la cause écologique, et il le fait intelligemment... et c'est senti. Ainsi par ses propos et l'image qu'il dégage il rejoindra les militantes et les militants, anciens-mai '68, et également les contestataires de tout acabit, voire des a-sociaux. Les adolescent-e-s se reconnaîtront aussi dans Renaud.

Mais, au fait, cette chronique ne vise pas présenter Renaud... Cette chronique voudrait tout simplement signaler que Renaud a des compatriotes qui versent dans la chanson militante sans emprunter aux marches militaires. Et tout particulièrement FRANÇOIS BÉRANGER.

FRANÇOIS BÉRANGER
pierre alarcón gérard cohen michel bonnet

Le monde bouge



La petite histoire voudrait que Béranger ait déjà besoin chez le fabricant d'automobiles Renault, une « institution » française, avant de se consacrer à la musique. À ses débuts, sa musique empruntait à celle des sud-américains, puis il a composé dans le pur style folk-song et a laissé de beaux textes, comme « Blues parle du syn-

dicat », et il a ensuite évolué dans le genre jazz-rock.

Béranger est, il faut le dire, plus articulé que Renaud. Il nous apparaît résolument plus engagé du côté des travailleurs et travailleuses. Et à l'occasion il aime bien se payer la tête du conformisme, comme par exemple dans « Le twist des clés ».

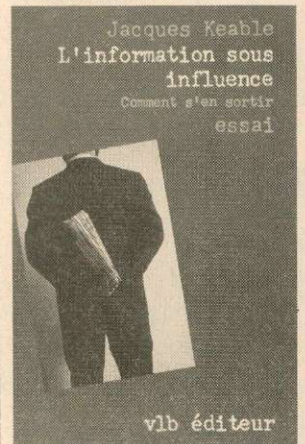
Béranger mérite d'être découvert.

Disques suggérés : « **Le monde bouge** » - Étiquette Escargot - ESC-323

« **Participe présent** » - Étiquette Escargot - ESC-364.

mc

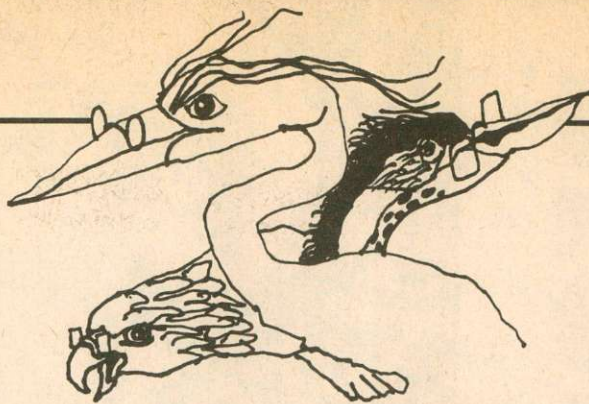
Livres à lire



Deux nouvelles publications. Une première qui a pour titre L'INFORMATION SOUS INFLUENCE, de Jacques Keable, parue chez VLB et disponible dans toutes les librairies. Un excellent document d'analyse de la presse commerciale québécoise et quelques pistes... pour s'en sortir.



Également, la parution, aux productions Infort, du premier annuaire du travail, un outil d'information et de référence pour tous les intervenants du vaste secteur d'activité qu'englobe la gestion des ressources humaines. Il est disponible à la Coopérative HEC, 5255 Decelles, Montréal, au prix de 14.95.



LES OISEAUX **DE MALHEUR!**

C'est toujours la même chose.

Il y a une dizaine d'années, par exemple, des journaux faisaient leur manchette avec leurs oracles maison : la CSN, lisait-on en 60 points, perdrait des dizaines de milliers de membres dans les semaines suivantes, c'est-à-dire à l'issue de la « période de maraudage » dans le secteur public.

Les « semaines suivantes » épuisées, force leur était d'admettre – mais surtout pas de le publier!... – que leur manchette relevait davantage de la chronique d'astrologie. Genre : « Vierge : côté cœur, attention à vos impulsions! »...

Et à tous les deux ou trois printemps, on entend le même croisement des mêmes oiseaux de malheur.

TELBEC, message 119134, le 29 avril 1985 : « Représentant près de 55 pour cent des syndiqués dans les Affaires sociales, la CSN est attaquée de toute part, autant par la FTQ, la CSD, que par une multitude de syndicats indépendants ». Sous-entendu : « La CSN perdra donc des milliers de membres ». C'est une déclaration de Jean-Paul Héту, président de la CSD. (Le même communiqué nous en apprend d'ailleurs une autre bonne : « L'avant-projet de loi Clair, écrit-il, avait pour objectif de déloger le syndicalisme traditionnel et politique pratiqué par la CSN ». Tiens, tiens...).

Ils sont nombreux tous ceux-là qui, cyniquement, prennent leur rêve pour une réalité. Un rêve de diverses façons avoué, crûment étalé au grand jour, au même comptoir que le Conseil du patronat, les Chambres de commerce, le gouvernement, les éditorialistes, « columnists » et autres bien-pensants pontificateurs. Ce rêve, c'est celui d'affaiblir la CSN. Celle qui dérange, qui les empêche de tourner en rond.

Bien sûr, certains nous accuseront encore de « paranoïer ». Il faut voir cependant la bassesse de certaines tactiques utilisées « sur le terrain », auprès de nos membres, pour comprendre à quel point la force potentielle de notre organisation inquiète et fait l'envie de nos dénigreur, de nos adversaires. Tous nos « adversaires ».

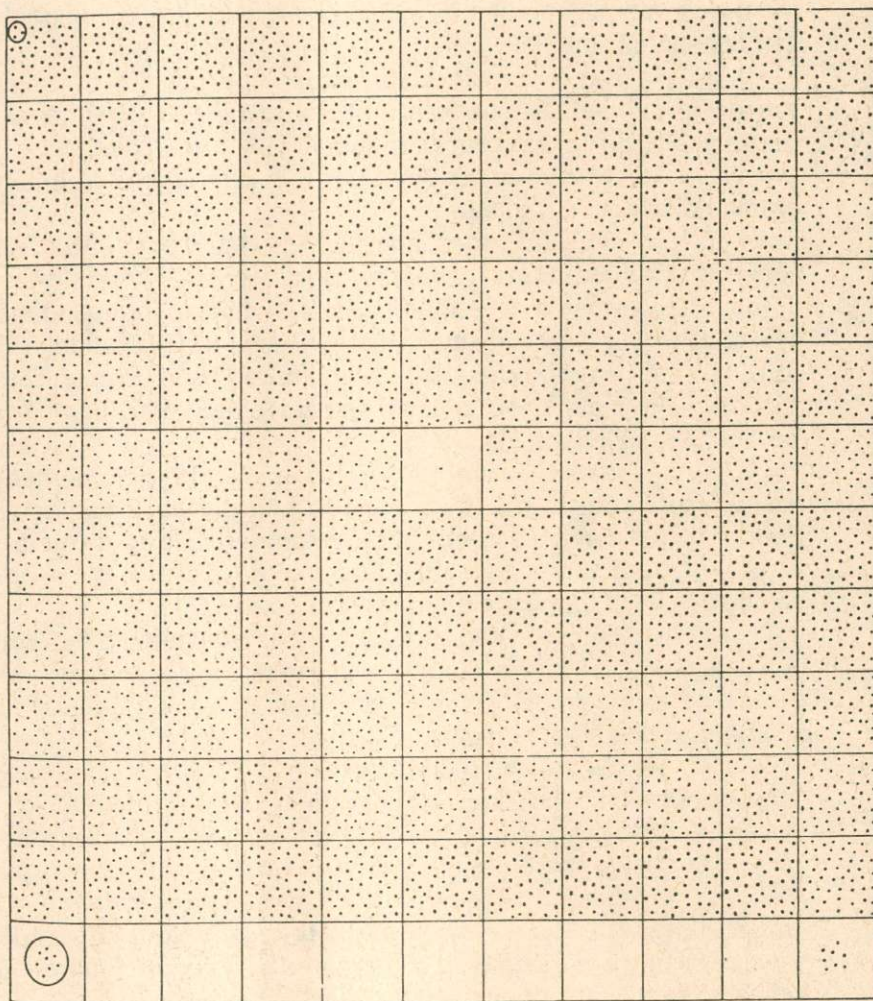
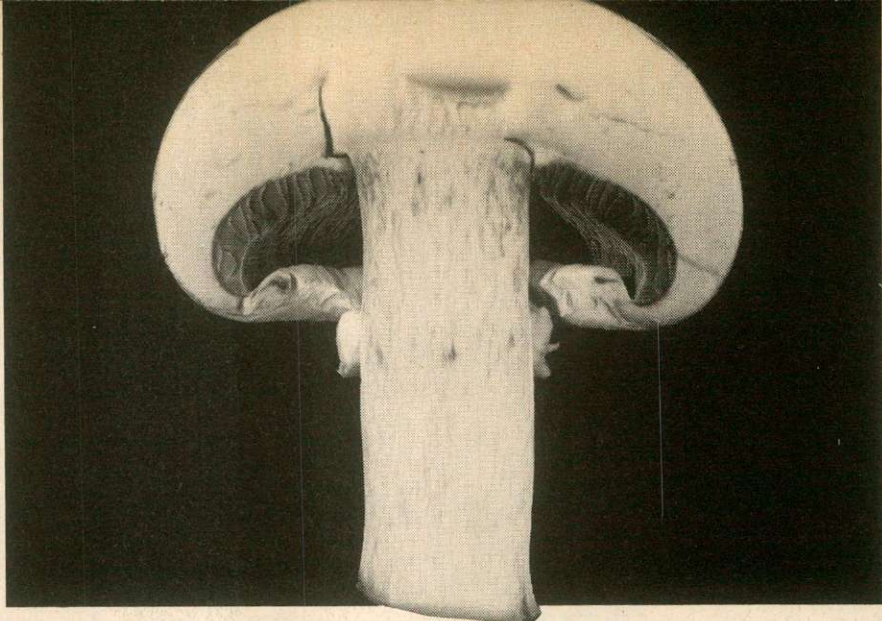
Jusqu'aux maraudeurs de la CEQ, cette année, qui, par exemple, répandaient faussement, deux semaines avant la fin du délai de maraudage, que la présidente du secteur scolaire CSN et son syndicat avaient joint leurs rangs. Drôle de tactique pour une centrale qui, il y a à peine quelques années, proposait aux autres un protocole pour « civiliser » le maraudage...

Mais c'est toujours la même chose. Ils prennent tous leur rêve pour une réalité et vendent la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Car encore cette année, c'est la CSN qui accueille le plus grand nombre de nouveaux membres à l'issue du « maraudage ». Environ 6,000. Dont un millier en provenance de la CSD.

Et à la fin officielle du délai de maraudage, à minuit lundi soir le 6 mai, dans l'édifice de la CSN à Montréal, une centaine de militant-e-s qui avaient œuvré à amener leurs syndicats à la CSN au cours des semaines précédentes ont littéralement éclaté de joie, se sont félicités mutuellement, se sont embrassés, comme au soir du Jour de l'An. Ils venaient, eux, de réaliser leur rêve...

Jean-Pierre Paret

* AVIS AUX MYCOLOGUES



Dans ce graphique la puissance de feu dépensée lors de la 2^e Guerre mondiale (3 millions de tonnes) est représentée par le point au carré du centre. Tous les autres points (= à 18 000 mégatonnes, ou six mille fois la 2^e Guerre) représentent le stock d'armement nucléaire existant, en gros partagé par les USA et l'URSS. Les 3 points encadrés en haut à gauche : 9 mégatonnes, portées par un seul sous-marin POSÉIDON ; les 8 points d'en bas à gauche, 24 mt. portées par un sous-marin Trident, assez pour anéantir tous les centres urbains de l'hémisphère Nord. Deux carrés (320 mt.) : détruisant toutes les villes, moyennes et grandes, de la planète. (Des membres du personnel du Sénat USA ont fait savoir que ce graphique fournit un tableau assez juste de l'arsenal nucléaire mondial.)

* Spécialistes de l'étude scientifique des champignons